

## **Les présentes conditions générales de réservation concernent :**

D'une part, le département de Loir-et-Cher (Place de la république – 41020 Blois cedex), organisateur de l'opération « Une journée aux châteaux », ci-après désigné l'organisateur.

Dans le cadre de cette l'opération, l'organisateur invite les habitants du département de Loir-et-Cher à visiter gratuitement les trois sites touristiques, ci-après désigné(s) le ou les sites partenaire(s) :

- Le château de Valençay, situé 2 rue de Blois à Valençay (36 600)
- Le château de Beauregard, situé 12 chemin de la fontaine à Cellettes (41 120)
- Le château de Meslay, situé 19 allée du château à Meslay (41 100)

Et d'autre part, chaque résident de Loir-et-Cher concerné par cette réservation effectuée depuis le site internet de l'organisateur : [www.departement41.fr](http://www.departement41.fr) ci-après désigné le ou les visiteur(s).

La mention « le visiteur effectuant la réservation » représente la personne physique procédant à la présente commande.

Toute réservation effectuée implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de réservation.

### ARTICLE 1 : Les obligations du visiteur :

Au moment de la réservation le visiteur effectuant la réservation s'engage à :

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Résider en Loir-et-Cher, tout comme l'ensemble des visiteurs concernés par sa commande.
- Se munir, le jour de sa visite sur le ou les site(s) partenaire(s) faisant l'objet de cette réservation, d'un justificatif de domicile, au même titre que les différents visiteurs concernés par sa commande.

Cette invitation ne s'adresse pas aux groupes. En conséquence, le visiteur effectuant la réservation pourra réserver au maximum 5 billets pour chaque site partenaire.

Une réservation en ligne frauduleuse ou qui contreviendrait aux présentes conditions générales de réservation pourra entraîner le refus d'accéder au(x) site(s) partenaire(s).

### ARTICLE 2 – Réservation

Suite à la validation de la réservation, le visiteur recevra une confirmation par courriel(s) avec en pièce jointe, un billet pour chaque visiteur et chacun des sites partenaires.

À cet effet, il lui faudra communiquer son adresse électronique et son adresse de résidence en Loir-et-Cher. Ainsi l'organisateur pourra s'assurer qu'il s'agit bien d'un habitant du département.

Il est de la responsabilité du visiteur de s'assurer que les coordonnées communiquées lors de la réservation sont correctes et qu'elles lui permettront de recevoir la confirmation de réservation par courriel(s).

## Une journée aux châteaux 2022 - Conditions Générales de Réservation

Avant de se présenter à l'entrée du site partenaire, le visiteur devra imprimer le billet correspondant à sa réservation ou le charger et le conserver sur son smartphone, de façon à ce qu'il puisse être contrôlé de manière numérique.

Les billets partiellement imprimés, souillés, endommagés ou illisibles ne seront pas acceptés et seront considérés comme non valables.

Pour répondre aux exigences de sécurité des trois sites, les réservations doivent être obligatoirement effectuées préalablement à la visite. Aucune inscription sur site ne sera possible. Les visiteurs pourront s'ils le souhaitent être accompagnés par téléphone (02-54-58-46-84).

Par ailleurs, un volume quotidien de billets est ouvert à la réservation :

- château de Valençay : 1 000 billets par jour,
- château de Beauregard : 800 billets par jour,
- château de Meslay : 800 billets par jour.

### ARTICLE 3 – Tarifs et billets

S'agissant d'une invitation, aucune mention de tarif ne figure sur le billet.

Le visiteur effectuant la réservation devra néanmoins préciser, selon les conditions déterminées par les sites partenaires, la nature des invitations souhaitées pour les statistiques de suivi de chaque site.

Pour le château de Valençay, 3 billets :

- 0-6 ans,
- 7-17 ans,
- 18 ans et plus.

Pour le château de Beauregard, 3 billets :

- 0-5 ans,
- 6-17 ans
- 18 ans et plus.

Pour le château de Meslay, 3 billets :

- 0-5 ans,
- 5-15 ans,
- 15 ans et plus.

Chaque billet permet l'accès à un seul site partenaire, celui indiqué sur le billet. Pour visiter l'un des autres sites partenaires de l'opération, le visiteur devra réserver le billet du site en question sur la page internet dédiée à cet effet sur le site internet de l'organisateur : [www.departement41.fr](http://www.departement41.fr)

## Une journée aux châteaux 2022 - Conditions Générales de Réservation

Les billets permettent d'accéder gratuitement aux prestations suivantes :

- château de Valençay : au château, au parc et aux jardins ( jardin français d'Edouard André, Cour d'honneur et Grande perspective du parc) et aux activités annexes : jardin d'Antonin et jeu des senteurs, parc aux daims, l'enclos des chèvres, aire de jeux pour les enfants... ;
- château de Beauregard : à la galerie des illustres et ses 327 portraits, à l'ancienne bibliothèque ou encore à la cuisine du XVIème siècle au sein du château , mais aussi au parc et ses différentes richesses ;
- château de Meslay : au grand salon, à la salle à manger, au salon d'hiver et aux cuisines au sein du château , mais aussi aux dépendances de la basse-cour et à la terrasse.

Les autres prestations payantes le resteront durant l'opération.

Pour respecter les règles de sécurité, les équipes de chacun des trois sites pourront être amenées à réguler l'accès au sein des monuments.

### ARTICLE 4 – Durée de validité

Les réservations seront ouvertes du mercredi 7 septembre au dimanche 23 octobre 2022 inclus.

Le billet n'est valable que pour la date de réservation qui figure sur celui-ci. Toute visite, à une autre date que celle-ci, nécessite une nouvelle réservation depuis le site internet de l'organisateur.

Les horaires de visite sont ceux définis directement par les sites partenaires, tout comme les règles d'accès au site :

- château de Valençay : de 10h à 18h en septembre et de 10h30 à 17h en octobre, avec un dernier accès 45 mn avant la fermeture.
- château de Beauregard : de 10h30 à 18h30 en semaine et de 9h à 18h30 le week-end, avec un dernier accès 45 mn avant la fermeture,
- château de Meslay : de 10h30 à 12h30 et de 14h à 18h, avec un dernier accès à 17h.

Pour ces différentes informations, le visiteur effectuant la réservation est invité à consulter les sites internet des sites partenaires :

- château de Valençay : <https://www.chateau-valencay.fr/>
- château de Beauregard : <https://beauregard-loire.com/>
- château de Meslay : <https://www.chateaudemeslay.com/>

### ARTICLE 5 – Remboursement

Les billets ainsi émis ne sont ni cessibles, ni repris, ni remboursés.

### ARTICLE 6 – Contrôle des billets

Le billet est à usage unique.

## Une journée aux châteaux 2022 - Conditions Générales de Réservation

Le contrôle des billets se fait à l'accueil du site partenaire :

- château de Valençay : au sein de la boutique - billetterie,
- château de Beaugard : au sein de la boutique - billetterie en semaine, sous un barnum installé à proximité le week-end et dédié à l'accueil des loir-et-chériens,
- château de Meslay : au sein de la boutique - billetterie en semaine, sous un barnum installé à proximité de la grille le week-end et dédié à l'accueil des loir-et-chériens.

Cette invitation s'adresse uniquement aux habitants de Loir-et-Cher. Aussi, il est demandé à chaque visiteur de se munir d'un justificatif de domicile lors de sa visite sur le site partenaire. L'organisateur se laisse le droit de demander au visiteur de présenter ce justificatif en complément du billet d'entrée délivré par courriel pour permettre l'accès au site.

Aucun duplicata de billet ne sera délivré.

### Article 7 - Responsabilité

Le visiteur effectuant la réservation doit vérifier le(s) billet(s) et la confirmation de sa réservation en ligne au moment où il(s) est (sont) réceptionné(s) dans sa messagerie électronique.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée pour tous inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment en cas de rupture de service, intrusion extérieure ou présence de virus informatiques.

Chaque visiteur doit respecter, pendant sa visite, les règles de sécurité en vigueur sur le site partenaire.

De la même façon, les enfants, quel que soit leur âge, demeurent sous l'entière responsabilité de leurs parents ou de toutes autres personnes majeures les ayant amenés et ce, sur l'ensemble du parcours extérieur ou à l'intérieur des bâtiments dans toute l'enceinte du site partenaire.

En cas de non-respect des règles édictées par le site partenaire pour la visite de celui-ci, le service de sécurité pourra intervenir et procéder à l'expulsion du visiteur sans qu'aucun remboursement ne puisse être exigé.

### Article 8 – Données personnelles

Dans le cadre de la fourniture du service, l'organisateur est amené à procéder à la collecte et au traitement de données personnelles.

Toutes les opérations sur ces données personnelles sont réalisées dans le respect de la réglementation en vigueur et notamment de la loi n°78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que ses décrets d'application.

L'organisateur collecte les données personnelles qui lui sont communiquées par le visiteur effectuant la réservation, telles que par exemple, ses nom, prénom, adresse, commune, mail et téléphone.

## Une journée aux châteaux 2022 - Conditions Générales de Réservation

Ces données personnelles font l'objet d'un traitement informatique par l'organisateur uniquement dans le cadre de la présente opération sauf autorisation expresse donnée par le visiteur effectuant la réservation.

Les données personnelles qui sont communiquées par le visiteur effectuant la réservation sont transmises au destinataire suivant : le département de Loir-et-Cher

Les données personnelles fournies dans le cadre d'un service particulier seront conservées le temps nécessaire à la bonne exécution du service demandé, sauf autorisation expresse donnée par le visiteur.

L'organisateur s'engage à prendre toutes les mesures qu'il estime utiles et appropriées au regard de la nature des données, afin de garantir la sécurité et la confidentialité de ces données personnelles et, notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le visiteur effectuant la réservation dispose d'un droit d'accès, de rectification et/ou de suppression des données personnelles incomplètes ou inexactes le concernant sur simple demande adressée à l'organisateur.